

Accompagnant sexuel, un « travail social »

HANDICAP L'Association pour la promotion de l'accompagnement sexuel (Appas) a formé 80 professionnels, en France, depuis 2015

Comment faciliter de manière « tangible » la vie des personnes handicapées ? Emmanuel Macron préside aujourd'hui à l'Élysée la Conférence nationale du handicap (lire notre édition d'hier). Une des pistes serait la légalisation des assistants sexuels. Témoignages.

Elle est travailleuse du sexe, lui est « masso-relaxologue » : Cybèle et Fabrice défendent leur « travail social » d'accompagnant sexuel pour personnes handicapées, une activité assimilée en France à de la prostitution mais que le gouvernement souhaite autoriser pour mettre fin à une abstinence « non choisie ».

Pas « un sacrifice »

« Je ne suis pas Mère Teresa » : Cybèle Lespérance, 38 ans, accompagnante sexuelle depuis un an et demi, refuse de voir dans cette pratique « un sacrifice » ou de la « charité ». Travailleuse du sexe depuis six ans, cette Canadienne ins-

tallée à Chambéry (Savoie) n'est pas non plus « thérapeute ». « Les handicapés en ont marre de n'être touchés que pour du soin. Moi, je suis là pour le plaisir », résume-t-elle. Elle fait partie des quelque 80 personnes formées depuis 2015 par l'Association pour la promotion de l'accompagnement sexuel (Appas), l'organisation de référence en France.

Via l'Appas, Cybèle prend contact avec ceux qu'elle appelle « clients ». Cette mise en relation, qui relève du « proxénétisme » aux yeux de la loi, est assumée sur son site par l'association qui affirme n'en tirer « aucun bénéfice autre que moral ». Jusqu'à présent, elle n'a jamais été condamnée. Tout premier rendez-vous est précédé par un « contact informel » pour « poser le cadre de l'intervention », selon l'Appas. « J'ai un aide-mémoire avec des questions pour bien comprendre les besoins de cette personne, les limitations de son handicap, les questions logisti-



Pour l'heure, cette activité est assimilée à de la prostitution. AFP

ques », explique Cybèle. Les désirs qu'elle satisfait couvrent « tout le spectre, entre la sensualité et l'acte pénétratif ». Elle ne voit plus de différences entre les personnes valides et handicapées, « qui peuvent aussi être dans la consommation sexuelle ».

La peur des poursuites

Les demandes proviennent « parfois des parents, des grands-parents, des frères et sœurs » et même d'« une directrice d'établissement » pour han-

dicapés. « Pour les femmes handicapées, cela ressemble souvent à un parcours du combattant », abonde Fabrice Flageul, 55 ans et accompagnant sexuel depuis 2015. Face aux « pressions » de l'entourage, beaucoup le sollicitent « en cachette » et donnent rendez-vous « plutôt à l'hôtel ». « Quand elles sont autonomes financièrement ça va, mais quand elles sont sous tutelle, elles doivent économiser pendant plusieurs mois », confie Fabrice. Souvent, « elles rebroussement chemin au dernier

moment » de crainte d'être poursuivie pour achat d'acte sexuel, puni d'une amende de 1500 euros-3 750 euros en récidive- depuis la loi prostitution d'avril 2016.

Depuis vingt-cinq ans, ce praticien en « relation d'aide psycho-corporelle », basé à Lyon, aide ses patients à « se reconnecter à leur corps, à leur sensualité voire leur sexualité » par des massages tantriques. « Des gens valides me contactent pour la même démarche, car il n'y a pas que les handicapés qui sont en détresse affective et sexuelle », souligne-t-il. « Je sais que ça choque beaucoup de monde... Mais je m'en fous, je sais que ce que je fais est efficace, que mes patientes sont ravies », dit-il. « Il faut légaliser cette démarche, en faire un travail social et médical », demande Fabrice. « Avec un statut, ni les familles, ni les établissements ne pourront plus s'abriter derrière le prétexte de la pénalisation. »

SUD OUEST.fr

Handicap : Emmanuel Macron annonce une série de mesures et appelle à la mobilisation des Français.